

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 23 MAI 2017

Présents : P. Aloupis - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch – I. Béguier – S. Cabrera - M-C. Camus-Delage - E. Chauvet - A. Faure-Bismuth - N. Franck - C-M. François-Poncet - A. Gibeault - J. Glas - V. Kapsambelis - C. Lechartier-Atlan – S. Lepastier - J. Lucchini - I. Martin-Kamieniak - F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg - H. Suarez-Labat

Excusés (représentés) : B. Ang - E. Castells-Mourier

Le quorum des membres présents du CA est atteint, la séance peut débuter.

Alain Gibeault préside en tant que plus ancien titulaire.

Il rappelle que les élections du bureau vont se faire poste par poste, d'abord le président puis chaque fonction du bureau statutaire et à bulletin secret.

1/ Candidature à la présidence

Denys Ribas : 24 votants, 24 exprimés, 24 oui, élu à l'unanimité.

2/ Proposition de la composition du bureau statutaire

Vice-président : Chantal Lechartier-Atlan, élue à l'unanimité.

Secrétaire général : Clarisse Baruch, élue à l'unanimité.

Secrétaire général adjoint : Anne Rosenberg, élue à l'unanimité.

Trésorier : Claire-Marine François-Poncet, élue à l'unanimité.

Trésorier adjoint : Panos Aloupis, élu à l'unanimité.

Le bureau statutaire prend maintenant ses fonctions sous la présidence de Denys Ribas.

3/ Proposition d'un deuxième secrétaire général adjoint non statutaire

Cela s'est déjà fait dans le passé. Marie-Claire Camus-Delage.

Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, il a lieu à main levée : élue à l'unanimité.

4/ Élection du secrétariat scientifique du conseil d'administration

Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, il a lieu à main levée.

Secrétaire scientifique : Evelyne Chauvet, élue à l'unanimité.

Secrétaire scientifique adjoint : Jacques Angelergues, élu à l'unanimité.

5/ Désignation des présidents des commissions scientifique, des publications, socioprofessionnelle

Le président fait part de deux inconvénients soulignés par Paul Denis, président de la commission scientifique et Claude Rayna, président des publications : la désaffection des participants et la multiplication des sollicitations de réunions transversales.

Ils ont donc proposé que ces commissions ouvertes soient convoquées, soit à la demande du CA, soit à la demande du bureau, soit à la demande d'un membre.

Il est fait part de la proposition de Paul Denis de faire une évaluation par sondage du prochain CPLF.

Une réflexion sur l'impact de la création de groupe de travail scientifique sur la vie de la commission scientifique serait à mener.

Dans la continuité de leur engagement, Paul Denis pour la commission scientifique, Claude Rayna pour la commission des publications, Isabelle Béguier pour la commission socioprofessionnelle, ont accepté de poursuivre leur mandat.

6/ Mise en place de la commission des représentants régionaux avec désignation d'un délégué du conseil d'administration. Ouverture de l'élection par correspondance du président de la CRR

Marie-Claire Camus-Delage accepte de poursuivre son travail d'articulation avec les régions.

Concernant les Rencontres de la SPP, un problème urgent se pose à la suite de la démission du responsable régional, Pierre Decourt. Il faudrait donc que la commission des représentants régionaux propose quelqu'un, peut-être en intérim, afin de respecter la construction tripartite de ce colloque. Le renouvellement des organisateurs de ces Rencontres aura lieu après celle de 2018.

Dans ce contexte, l'élection par correspondance du président de la CRR est proposée.

7/ Nomination de deux membres pour le comité de gestion du CCTP

Le règlement intérieur précise que les deux représentants de la SPP au comité de gestion du CCTP doivent être membre du conseil d'administration.

Jean-Louis Baldacci et Chantal Lechartier-Atlan ont accepté cette fonction.

8/ Information sur la nouvelle composition du comité d'éthique (renouvelé par tiers)

Reporté au prochain conseil d'administration.

9/ Élection des six membres du comité d'audition du conseil d'administration. Vote

Quatre membres acceptent de poursuivre, Elisabeth Castells-Mourier, Noëlle Franck, Alain Gibeault, Anne Rosenberg. Les deux autres membres sont Sylvia Cabrera Chantal Lechartier-Atlan.
Vote pour les six membres : élus à l'unanimité.

10/ Élection des trois membres du conseil d'appel. Vote

Proposition de trois anciens présidents : Marilia Aisenstein, Gerard Bayle, Gilbert Diatkine.

Élus à l'unanimité.

11/ Demandes d'agrément

Deux demandes d'agrément d'AAeF au titre de membre adhérent, à jour du paiement des droits, sont soumises au CA : Thierry Schmeltz et Olivier Tarragano.

En l'absence de réserve circonstanciée par courrier des membres ou de la part des membres du CA, les deux demandes sont agréées par le conseil d'administration.

Information du décès brutal d'un futur membre, M. Mohand-Cherif Hadjérès, dont la demande d'agrément aurait dû être présentée à ce CA.

12/ Nouvelle limitation du nombre d'invités du CA au tiers du nombre des membres du CA, soit 8 (conformément au nouveau règlement intérieur modifié à la demande du ministère de l'intérieur).

Politique d'invitation.

Monsieur Philippe Poirier, notre interlocuteur au ministère de l'intérieur, a remarqué une irrégularité dans le projet de règlement intérieur concernant les invités du CA. La loi impose que leur nombre soit limité au tiers du nombre des membres du CA soit 8. D'autre part, dans l'esprit de la loi, les invités ne le sont que pour le point de l'ordre du jour qui les concerne et non pour l'ensemble du CA. (Cf. RI, II, 2, p.7).

Deux questions se posent : celle de notre politique générale d'invitation et celle d'invités récurrents, qui peuvent être concernés par l'ordre du jour de tous les CA.

Un débat s'engage, d'où il ressort que les seuls à être invités de façon systématique seraient le président de la commission des représentants régionaux, (les régions étant concernées par tout ce qui concerne la SPP) et l'ancien président de la SPP (sans objet dans notre mandature). L'invitation systématique du secrétaire de la CST est discutée, ce qui amène à une discussion sur les missions du CST, et de l'articulation CA/CST. L'articulation avec la COPEA est assurée par le représentant du CA à la COPEA.

Le nouveau règlement intérieur permet également d'inviter des non-membres ponctuellement au CA, et donc notamment des salariés sur le point de l'ordre du jour qui les concerne.

Une discussion s'ouvre sur le rôle et la fonction du CST.

C'est une instance élue. Depuis plusieurs mandatures, les réunions du CST sont peu investies.

L'articulation entre le CA et le CST est une collaboration. Il est proposé d'envoyer l'ordre du jour du CA au CST afin qu'il puisse se saisir d'un point et apporter son éclairage. En retour, le CST est aussi en mesure de proposer des points de réflexion au CA. Le CST peut inviter un spécialiste pour l'aider dans sa réflexion et demander à débattre d'une question au CA.

13/ Information

Le procès-verbal du CA du 21 février 2017 a été approuvé par voie électronique.

14/ Questions diverses

- Proposition d'ajouter à l'ordre du jour l'élection du représentant du CA de la SPP au CA de l'ASM13. *La proposition étant acceptée, Jean-Louis Baldacci est élu à l'unanimité.*
- Un rappel des élections internationales pour le board européen, par sendinblue, est approuvé.
- Il y a eu création de deux groupes de pratique clinique de psychothérapie à l'essai pour deux ans. Les groupes fonctionnent bien. *La demande de Clarisse Baruch de la création d'un troisième groupe est approuvée par le CA.* Les conditions d'inscription sont inscrites sur le site internet. Il en existe un en région à Caen, qui marche bien. La COPEA s'interroge sur la création d'un groupe pour les thérapies d'enfant.

La séance est levée à 22h57.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 20 juin 2017 avec les membres du nouveau CA.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale